



## BAREME DES HONORAIRES - TRANSACTION DANS L'ANCIEN

Applicables à compter du 02/04/2019

PRIX DE VENTE HORS HONORAIRES				HONORAIRES TTC (1) à la charge du vendeur
AU FORFAIT jusqu'à 20 000 €				3 000 € TTC
De	20 001 €	à	50000 €	9.5%
De	50 001 €	à	80 000 €	9%
De	80 001 €	à	100 000 €	8%
De	100 001 €	à	150 000€	7.8%
De	150 001 €	à	200 000 €	7%
De	200 001 €	à	350 000€	6.8%
De	350 001 €	à	500 000 €	6%
Au-dessus de 500 000 €				5%
Tranches non cumulatives				
(1) dont TVA : au taux en vigueur de 20%				

**Les honoraires sont payables par le vendeur uniquement, sauf dérogation spéciale approuvée par les parties.**

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence en possession du mandat initial.

**Honoraires de rédaction de Sous-seing privé (en agence) : 300 € TTC (sauf mandat premium)**

### **Honoraires d'estimation d'un bien :**

Pour un appartement T1 à T2 : 75 € TTC

Pour un appartement T3 à T5 : 100 € TTC

Pour un appartement T5 ou plus : 150 € TTC

Pour une maison individuelle : 200 € TTC